# Droit au logement opposable

Sans aucune proposition dans un délai de 3 ans, il est possible saisir la commission de médiation du Droit au Logement Opposable (DALO).

## Comment procéder ?

Télécharger et compléter le formulaire DALO puis transmettez-le à la :
*Commission de médiation DALO du Val d'Oise*
*TSA 36 725*
*95905 Cergy-Pontoise cedex*

## Coordonnées

Service Logement
42 bis, rue Victor Hugo
95480
Pierrelaye
01 34 32 41 90
Documents
Formulaire DALO
Liens utiles
Plus d'infos sur service-public.fr
Demande de logement social